

## Mon réflexe de tri à la source

- Je profite de ramener au magasin où je me rends tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre, PET, piles, appareils électriques hors d'usage, etc...
- Je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économiques en emballage, en énergie de production et de transport, recyclables...)
- Autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.

Lors de l'achat d'un appareil, vous payez une contribution de recyclage (CAR). Vous pouvez donc retourner gratuitement tous vos appareils électriques et électroniques usagés et leurs accessoires dans tous les points de vente de ces appareils. Les commerces sont tenus de les reprendre gratuitement et ceci sans obligation d'un autre achat.

## Dépôt de branches

(Bertigny)

- Votre carte d'accès « Gestion des déchets » de la Commune de Pont-laVille est nécessaire pour ouvrir la barrière et ainsi accéder à la place de Bertigny.
- Seules de petites quantités de branches provenant de la taille habituelle des arbres et des arbustes et les feuilles sont acceptées sur la place.
- Le gazon, le bois de démolition ou les éléments étrangers (fil de fer barbelé, métal, plastique, etc.) sont interdits !

## Les encombrants

(Centre Communal, parking inférieur, route de la Müllera 1)

Ramassage selon calendrier annuel du MémODéchets.

**Horaires d'ouverture de 13h30 à 19h30 – uniquement le mercredi (veille du ramassage)**

**Tout objet entrant dans un sac poubelle de 60 litres est refusé !**

- Les déchets de chantier provenant de la construction, rénovation, démolition : éternit, isolation, briques, fenêtres, charpente, tuiles, meubles de cuisine ou de salle de bain, carrelage etc. doivent être éliminés via une benne de chantier ou être amenés à une décharge ad hoc
- Les médicaments sont à retourner en pharmacie

Pour les objets en bon état, pensez à faire du troc ou à les amener à un magasin de seconde main.

Nous avons besoin de la participation de chaque citoyen pour trier les déchets et les acheminer au bon endroit. L'environnement et les finances communales se porteront mieux si vous suivez ces consignes.